

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 septembre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé TRELLU**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/09/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019  
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapports des délégués du service public de l'eau potable**

**Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des sept rapports des délégués de l'eau potable.**

**\*\*\***

Les rapports rédigés dans ce cadre, portent sur l'année 2018 et sont établis par les délégués du service public de l'eau potable (SAUR et VEOLIA EAU).

Ainsi, nos délégués gèrent, au travers de différents contrats, l'ensemble du patrimoine de la collectivité sur les territoires délégués :

- 11 unités de production d'eau potable
- Près de 1518 km de réseaux d'eau potable
- 28 réservoirs

A ce titre, ils assurent l'exploitation des installations et la relation à l'utilisateur.

L'année 2018 a permis d'enregistrer les évolutions suivantes :

- Le nombre d'utilisateurs est en nette évolution + 1,41 % par rapport à 2017, avec un chiffre total de 48 812 utilisateurs.

- Le rendement du réseau est de 89,05 %.

- La qualité de l'eau est conforme à 99,6 % (microbiologie et paramètres physico-chimiques).

- Au niveau de la clientèle, le taux de réclamations est bas avec 0,55 réclamation pour 1000 abonnés. Sur 2018, les délégués ont reçu 53 réclamations écrites (10 en 2017).

Enfin, il convient de noter que le prix de l'eau potable sur l'exercice 2018 n'a pas augmenté. Il s'élève ainsi à 1,86 €/m<sup>3</sup> TTC, prix nettement inférieur à la moyenne départementale qui était de 2,24 €/m<sup>3</sup> TTC en 2017.

\*\*\*

Le conseil communautaire en prend acte.